# **DEPARTEMENT DE L'AIN**

# COMMUNE de PIZAY

# PLAN LOCAL D'URBANISME

# ANNEXES SANITAIRES 8



Approuvé le 4 septembre 2012

"Vu pour rester annexé à ma délibération n°D120904\_01 du 04 septembre 2012"





## **NOTICE TECHNIQUE**

## Eau potable

La commune est alimentée à partir de la source captée dans la vallée du Cotey, au lieudit Grasse Vache.

Les périmètres de protection ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 18 janvier 1990.

Un château d'eau a été construit dans le quartier du Mas Péguet en 1937.

Un second forage a été testé pour remédier à un problème de crues du Cotey pouvant inonder le puits actuel. Les résultats sont positifs quant au débit en eau.

La qualité des eaux du Cotey est classée 1 B, qualité assez bonne, pollution modérée.

Le réseau est géré en régie directe.

Toutes les constructions à usage d'habitation sont raccordées.

## **Assainissement**

#### Eaux usées

Un Zonage d'assainissement a été réalisé par le cabinet F. Charpentier durant l'étude du PLU:

#### Le réseau collectif d'assainissement :

L'assainissement collectif de la commune de Pizay concerne le bourg qui comprend la majorité de l'habitat de la commune.

Le réseau a été réalisé peu à peu depuis 1972.

Le réseau est unitaire mais les travaux d'aménagement de la RD 22 ont permis d'amorcer un réseau séparatif.

Le ratio abonnés/habitant ressort à environ 3.4.

Une quarantaine d'habitations (soit environ 120 équivalents/habitants) du Nord-Est du bourg est collectée par l'intermédiaire d'un poste de relevage.

Il est à remarquer que ce poste à été conçu pour 100 éq/hab.

Une habitation (secteur « Devant l'Eglise) est raccordée au réseau d'eaux usées par l'intermédiaire d'un poste de relevage privé.

Une partie du réseau est de type unitaire. Le bourg est équipé de fossés et réseaux pluviaux qui contribuent à décharger le réseau en période de pluie.

Un déversoir d'orage est situé dans le centre du bourg. Cet ouvrage fonctionne a priori fréquemment. Il s'agit d'un déversoir frontal qui surverse dans le torrent du Creux Grillet. Ce déversoir, bien que susceptible de générer une pollution du milieu naturel, permet d'écrêter les

débits collectés par la station, dont la filière supporte mal les variations de débit.

#### Ouvrages d'épuration (Données SATESE 01) :

Une première station d'épuration a été construite en 1975.

Le mauvais état du génie civil de cet ouvrage a encouragé la commune à réaliser une nouvelle station.

#### Caractéristiques de la station :

- Filière : disques biologiques.
- Date de mise en service de la station : 2003
- Milieu récepteur : Le Cotey
- Capacité constructeur : 1000 éq/hab.
- Capacité recalculée : 1000 éq/hab.
- Débit nominal journalier par temps sec : 200m3/j.
- Exploitant : communauté de communes du canton de Montluel.
- Maître d'ouvrage : communauté de communes du canton de Montluel.

La station d'épuration est récente et présente des performances épuratoires variables depuis sa mise en service. Les performances du décanteur lamellaire étaient notamment incriminées, un aménagement a permis des améliorations de rendement sur les MES. L'entretien du décanteur lamellaire semble être à la fois crucial et fastidieux.

Les caractéristiques des effluents sont extrêmement variables :

- DBO5 de 94 à 861mg/L
- DCO de 317 à 1593mg/L
- MES de 226 à 601 mg/L.

Ces variations sont à priori liées à un ou quelque rejet lié à une activité. Cette hypothèse est confirmée par la présence massive de graisse dans le poste de relevage de la station. Il serait intéressant de savoir si ces pics de charges sont ponctuels et ne durent pas ou s'ils sont réguliers et durables.

Sur la base des ratios obtenus la charge théorique raccordée à la station est d'environ 660 Eq/hab., soit une capacité résiduelle d'environ 350 eqhab. hors rejets spécifiques.

La commune n'est pas dotée d'un règlement d'assainissement. La mise en place de ce document, adopté par le Conseil Municipal, constitue un outil de référence pour la gestion du réseau et plus particulièrement, les rejets spécifiques. La mise en place de ce document pourrait être accompagnée de l'établissement de convention de raccordement pour les rejets autres que domestiques (restaurant, garage, etc...).

Le règlement d'assainissement établi par la communauté de communes de Montluel, doit être voté par la commune et notifié aux utilisateurs afin d'entrer en vigueur sur le réseau d'assainissement collectif de Pizay.

#### Les secteurs non raccordés au réseau collectif d'assainissement :

Le cabinet Charpentier a étudié les secteurs éloignés du village, qui ne sont donc pas raccordés au réseau collectif :

Chemin de la Côte, Derrière l'Eglise, Luminaire/ Bion/Aubepins, En Fallavier, Le Putaret, Chemin de l'étang, Le Moulin de Givry, Les Denières.

Chaque secteur d'étude a fait l'objet :

- D'une visite des habitations
- D'une étude pédologique consistant en des sondages à la tarière et des tests d'infiltration Les informations ainsi récoltées ont été exploitées dans des fiches synthétiques.

La réalisation de sondages pédologiques a mis en évidence la prédominance de limons argileux sur l'ensemble des sols du territoire communal concerné par l'assainissement non collectif.

#### • Chemin de la Côte :

Compte tenu de l'éloignement du réseau de collecte existant, la solution retenue est la réhabilitation de l'assainissement autonome.

De par la nature des sols, la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome nécessitera le recours à une filière de type Filtre à sable vertical drainé.

Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique sous réserve de l'autorisation du propriétaire, sinon la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux traitées sera nécessaire

#### • Derrière l'Eglise :

Compte tenu de la faible densité de l'habitat concerné et de l'éloignement du réseau existant, la solution retenue est la mise en conformité de l'assainissement autonome.

Le type de traitement adapté au sol en place est le Filtre à sable vertical drainé.

Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique sous réserve de l'autorisation du propriétaire, sinon la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux traitées sera nécessaire

#### • Luminaire/ Bion/Aubepins:

Compte tenu de la faible densité de l'habitat concerné, de sa répartition sur deux versants différents et de l'éloignement du réseau existant, la solution retenue est la mise en conformité de l'assainissement autonome.

Le type de traitement adapté au sol en place est Filtre à sable vertical drainé.

Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique sous réserve de l'autorisation du propriétaire, sinon la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux traitées sera nécessaire

#### • En Fallavier:

La solution retenue est la mise aux normes du dispositif d'assainissement autonome. Le type de traitement adapté au sol en place est Filtre à sable vertical drainé. Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique sous réserve de l'autorisation du propriétaire, sinon la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux traitées sera nécessaire

#### Le Putaret :

La solution retenue est la mise aux normes du dispositif d'assainissement autonome.

Le type de traitement adapté au sol en place est le Filtre à sable vertical drainé lorsque la surface disponible est suffisante, et le filtre compact le cas échéant.

Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique sous réserve de l'autorisation du propriétaire, sinon la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux traitées sera nécessaire.

#### • Chemin de l'étang :

La solution retenue est la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome.

Le type de traitement adapté au sol en place est Filtre à sable vertical drainé.

Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique sous réserve de l'autorisation du propriétaire, sinon la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux traitées sera nécessaire.

#### • Le Moulin de Givry:

La solution retenue est la mise aux normes du dispositif d'assainissement autonome.

Le type de traitement adapté au sol en place est Filtre à sable vertical drainé surélevé.

Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique. L'autorisation de rejet dans le Bief ne sera pas nécessaire compte tenu du faible débit concerné.

#### • Les Denières :

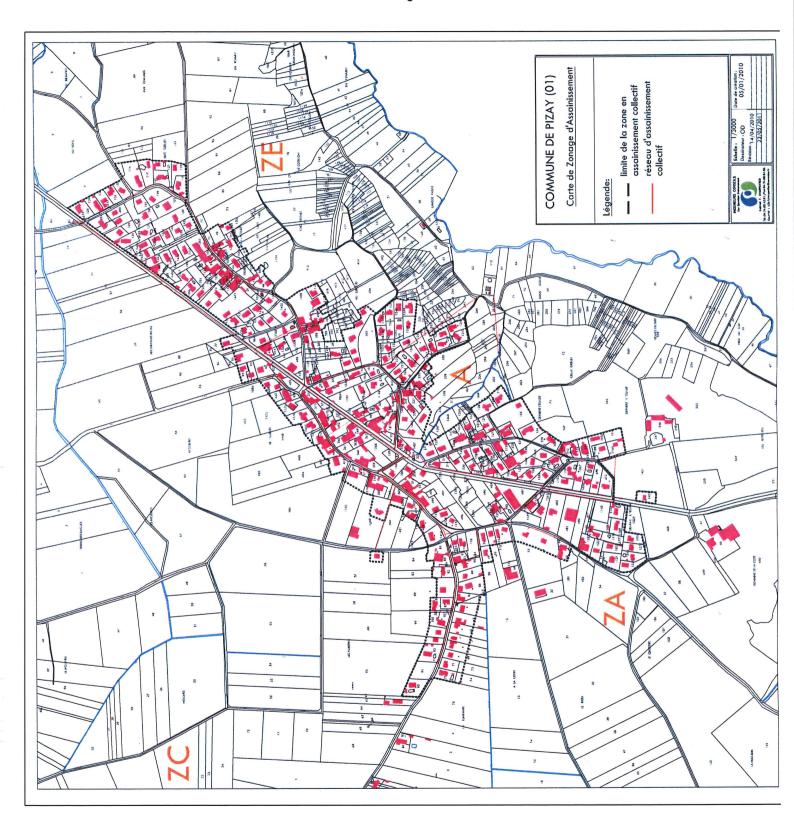
La solution retenue est la mise aux normes du dispositif d'assainissement autonome.

Le type de traitement adapté au sol en place est Filtre à sable vertical drainé.

Ce type d'assainissement nécessite un exutoire superficiel hydraulique sous réserve de l'autorisation du propriétaire, sinon la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux traitées est nécessaire

#### > ZONAGE D'ASSAINISSEMENT RETENU :

La zone d'assainissement collectif circonscrit ce qui est raccordé en 2011. Les secteurs non raccordés demeurent en zone d'assainissement non collectif.



### **♦ Eaux pluviales**

Pizay est vulnérable aux crues du Cotey. Peu à peu, au fil des travaux de voirie ou de lotissements, la commune réalise un réseau de type séparatif.

# Ordures ménagères

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés dans le cadre de la Communauté de communes de Montluel, une fois par semaine.

Une déchetterie, également de niveau intercommunal, a été réalisée à La Boisse.

